

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE BOURGEOISIALE
EXTRAORDINAIRE
SALLE COMMUNALE

Le jeudi 10 septembre 2026 – 19h30-20h15



1. Ouverture de l'assemblée par la Présidente Sonja Pillet à 19h30

La Présidente souhaite la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois. La convocation a été publiée au pilier public, l'assemblée peut donc valablement siéger.

La présidente salue les personnalités suivantes : Mesdames et Messieurs Anne-Laure Couchepin Vouilloz, Présidente de la commune de Martigny ; Stéphanie Revaz Martignoni Présidente des communes municipale et bourgeoisiale de Vernayaz ; Anne-Laure Décaillet conseillère communale de Vernayaz ; David Martinetti (vice-président) ; Aurélie Chappaz-Seng et Sandra Moulin Michellod, conseillères communales ; Danielle Henriot, ancienne vice-présidente de la Bourgeoisie ; Bernard Monnet ancien président de la Bourgeoisie et ancien préfet du district ; René Gaillard ancien président de Charrat.

Membres excusés : Mesdames et Messieurs : Chantal Andenmatten, Jean-Pierre Cretton ancien président de la Bourgeoisie, Eliane Darbellay, Willy Darbellay ancien conseiller bourgeoisial, Colette Duay, Gérard Duay, Béatrice Kalbermatten, Nadia Kalbermatten, Léonard Moret ancien président de Charrat, Corine Gabioud, Marie-Thérèse Giroud, Thierry Giroud, Roland Lafarge, Ginette Moret, Xavier Moret ancien conseiller bourgeoisial et préfet du district, Christa Poncioni, Jean-Charles Poncioni, Bernard Vouilloz, Catherine Vouilloz, Yolande Rouiller.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Liste des présences
3. Préambule
4. Contexte
5. Histoire des Bourgeoisies
6. Inventaires
7. Présentation du rapport de Fusion
8. Etapes vers la fusion
9. Incidences selon le résultat
10. Discussion et questions
11. Divers

2. Liste des présences

La liste des présences passe dans les rangées. Elle accompagnera le procès-verbal comme le veut la loi. Présence : 70 personnes.

3. Préambule

L'assemblée extraordinaire est consacrée au projet de fusion des Bourgeoisies de Martigny et de Vernayaz. Il est important de rappeler la différence entre la commune municipale : tous les citoyens ayant le droit de vote habitant Martigny, la commune bourgeoisiale : tous les bourgeois et bourgeoises habitant Martigny (membres des deux communes).

Il est rappelé que, lorsqu'un processus de fusion entre deux communes municipales est engagé, un processus analogue doit être également engagé pour les deux communes bourgeoisiales, conformément à l'article 139 de la loi sur les communes.

Il est toutefois relevé que la commune municipale et la commune bourgeoisiale pourraient avoir des perspectives et un avenir différents.

La Constitution fédérale de 1848 généralise l'exercice des droits politiques à tous les citoyens domiciliés dans la commune et non plus aux seuls bourgeois. La commune bourgeoisiale gère uniquement les biens bourgeoisiaux. Elle participe selon ses moyens à la vie sociale, culturelle et sportive de la ville.

4. Contexte

La démarche de fusion de la commune municipale de Vernayaz avec Martigny a débuté en juin 2025. La demande de fusion de la commune bourgeoisiale de Vernayaz avec celle de Martigny a ensuite été déposée le 12 février 2026. Le Conseil bourgeoisial de Martigny est entré en matière en séance du 2 avril 2026.

Les deux Conseils bourgeoisiaux ont travaillé conjointement au projet, notamment sur la base d'inventaires des biens et des patrimoines. Un rapport de fusion a été rédigé puis accepté par les deux Conseils.

5. Histoire des Bourgeoisies

Martigny	Vernayaz
Histoire et population	
Vers 1300 le territoire historique comprenait plusieurs quartiers. Dès 1835 des séparations se sont produites, puis dans le courant du XX ^e siècle des regroupements de Bourgeoisies ont eu lieu. La fusion de La Bâtiaz avec Martigny-Ville intervient en 1956, la réintroduction d'un Conseil bourgeoisial à Martigny-Ville en 1961, puis la fusion de Martigny-Bourg et Martigny-Ville en 1964. En 2021, Charrat rejoint Martigny.	La séparation des communes municipales de Vernayaz et Salvan intervient en 1912, avec la naissance de la Commune bourgeoisiale de Vernayaz.
2206 bourgeois et bourgeoises	297 bourgeois et bourgeoises
Autorité et administration	
• Pouvoir législatif : assemblée primaire bourgeoisiale • Pouvoir exécutif : Conseil bourgeoisial, 5	• Pouvoir législatif : assemblée primaire bourgeoisiale • Pouvoir exécutif : le Conseil communal

conseillers.ères élus pour 4 ans • Une chancellerie : secrétariat et comptabilité • Une permanence hebdomadaire	• Une commission bourgeoisie présidée par la conseillère en charge de la Bourgeoisie
---	--

6. Inventaires

Martigny	Vernayaz
Inventaire	
• 1304 ha de forêt • Co-proprétaire du Triage forestier Martigny/Vallée du Trient 27% • Bâtiments : Grenette au Bourg • Alpage de Charavex + chalet, écurie, bûcher, chapelle • Alpagnes de la Forclaz et de la Giétaz (Dzite) + buvette • Bâtisse et chalet au Planard • Bâtisses à Plan Creux • Four à pain à Charrat vison • Vigne au Guercet • Source de la Bienvenue • Carrière du Lihombert (Mont d'Ottan) • Routes forestières • Réserves naturelles : adonis, Courtis Neufs • Divers terrains agricoles	• 299ha de forêt • Co-proprétaire du triage forestier Martigny/Vallée du Trient 4.95% • Couvert du Verger Darrey à Miéville • Boulodrome (7 pistes de pétanque) • Route des diligences • Carrière de Miéville • Terrains 345ha : • Terrains agricoles loués • Cours d'eau
Situation financière	
• Les finances sont saines • Aucune dette	• Les finances sont saines • Aucune dette

7. Présentation du rapport de Fusion

En cas d'acceptation de la fusion, la nouvelle entité conservera le nom et les armoiries de la Bourgeoisie de Martigny. Le règlement en vigueur à Martigny sera reconduit. Les biens des deux Bourgeoisies seront mis en commun et gérés par la Bourgeoisie de Martigny. Le répertoire des bourgeois basé sur le registre de l'état civil suisse continuera d'être traité par la chancellerie de Martigny. Les modalités et tarifs d'octroi du droit de bourgeoisie seront ceux actuellement appliqués par Martigny. Les participations au Triage forestier Martigny/Vallée du Trient seront cumulées. La nouvelle Bourgeoisie disposera ainsi d'une participation totale de 31,95 %. Les droits distincts de superficie (DDP) conclus entre la Bourgeoisie et la Commune de Vernayaz demeureront en vigueur et seront repris par la nouvelle Bourgeoisie et la nouvelle commune. La collaboration avec le Parc naturel de la Vallée du Trient sera également maintenue.

Les principales manifestations de la Bourgeoisie de Martigny seront maintenues, notamment:
 l'Assemblée bourgeoisie en mars ;
 la rencontre traditionnelle des Bourgeois le 15 août à Charavex ;
 la rencontre au four à pain de Charrat-Vison en septembre ;

le repas des Bourgeois en novembre ;
la vente de sapins en décembre ;
la remise d'une bouteille de vin aux Bourgeois âgés de 70 ans et plus ;
la remise du Legs Aubert ;
la visite aux nonagénaires ;
la corvée organisée à Vernayaz pourrait être maintenue ?

Martigny	Vernayaz
Changements	
Bourgeois et Bourgeoises plus nombreux Nouvelles habitudes	Bourgeois et Bourgeoises de Martigny Electeurs et candidats à la Bourgeoisie de Martigny Chancellerie à Martigny

8. Étapes vers la fusion

Assemblée bourgeoisiale extraordinaire ce jour pour présenter le rapport de fusion. Il est mis à disposition sur le site internet dès demain.

La votation populaire sur la fusion des deux Bourgeoisies aura lieu le 28 février 2027, simultanément dans les deux Bourgeoisies et les deux Communes municipales.

Deux votations séparées auront lieu (une votation à Martigny et une à Vernayaz). Sont notamment concernés les Bourgeois domiciliés à Martigny. Les Bourgeois domiciliés hors de Martigny mais résidant en Valais, peuvent effectuer une demande par écrit auprès de la présidente.

9. Incidences selon le résultat

En cas de résultat favorable dans les deux Bourgeoisies, la nouvelle Bourgeoisie sera mise en place au 1er janvier 2029. Des élections auront lieu au système majoritaire en automne 2028. Les recommandations contenues dans le présent rapport seront immédiatement opérationnelles. En cas de refus, le statu quo sera maintenu.

10. Discussion et questions

La Présidente donne la parole à l'assemblée pour des questions ou remarques concernant uniquement la fusion de la commune bourgeoisiale.

- Est-ce que les bourgeois hors Suisse ou hors Valais peuvent voter ?
 - o Les Bourgeois domiciliés hors de Martigny mais résidant en Valais, peuvent effectuer une demande par écrit auprès de la présidente.
- Est-ce que Martigny sera intégré dans le développement du Parc naturel de la Vallée du Trient ?
 - o Les deux Bourgeoisies collaborent déjà avec le parc naturel. Celle de Martigny avec la Forclaz (commune municipale de Trient), la Dzite et Charavex (commune municipale de Martigny Combe). Il n'y aura pas de changements. Le Parc naturel est une zone territoriale bien délimitée, pour l'instant la Commune de Martigny n'est pas concernée mais si la fusion est acceptée les terrains actuellement sur Vernayaz feront partie de la nouvelle commune donc Martigny sera partenaire du Parc.

- Il n'y aura plus la corvée des bourgeois pour nettoyer les sites ?
 - o La corvée n'est pas « Martigny Ville propre » c'est une journée de rencontres et de remise en état d'un ou de plusieurs sites bourgeoisiaux. A ce jour, rien n'a été décidé. La corvée pourrait être maintenue, annulée ou remplacée par un autre événement.
- Est-ce que les tarifs préférentiels (tarifs Bourgeois) pour les réservations de locaux seront maintenus ?
 - o Non, c'est un choix du Conseil bourgeoisial de Martigny d'instaurer le même tarif pour tout le monde. Nous avons constaté que des Bourgeois réservaient à tarif réduit pour des amis ou des connaissances. Ce qui complique le processus de réservation, de paiement et de responsabilité.
- Si les communes bourgeoisiales fusionnent, est ce que la charge de travail sera beaucoup plus grande ?
 - o Peut-être au début pour la mise en place et la familiarisation avec les lieux mais nous ne pensons pas que la charge de travail sera beaucoup plus grande.
- Qu'est-ce que le Conseil bourgeoisial recommande de voter ?
 - o À ce stade, le Conseil bourgeoisial ne relève pas d'avantages ni d'inconvénients déterminants liés à la fusion. Il a donc décidé de ne pas émettre de recommandation de vote. Le rapport est disponible sur notre site afin que chacune et chacun puisse se prononcer librement. Il semble toutefois que c'est un non-sens et une incohérence d'accepter la fusion des communes municipales tout en refusant celle des communes bourgeoisiales, ou inversement (refuser la fusion des communes et accepter celle des bourgeoisies).

11. Divers

Pas de divers.

Clôture de l'assemblée à 20h15 : « En vous remerciant pour votre attention et votre participation, je déclare l'assemblée bourgeoisiale extraordinaire terminée et vous invite à partager un verre de l'amitié servi à l'entrée de la salle.

Salle communale de Martigny, le 10 septembre 2026.

La Secrétaire
Fiona Schmidt



La Présidente
Sonja Pillet

